Dépêche n°121/04

Décès de deux inspecteurs du travail

Les pouvoirs publics ont un devoir de vigilance

La CFDT tient tout d'abord à exprimer toute son émotion, sa solidarité et son soutien aux familles des victimes, une inspectrice du travail et un agent de contrôle de la caisse de la MSA.

Ce drame de la désespérance ne doit pas cacher les nombreuses intimidations et agressions dont sont victimes les inspecteurs dans l'exercice de leur fonction.

La CFDT tient à rappeler à cette occasion que les pouvoirs publics en tout premier lieu et les employeurs ont un devoir de protection. Le respect du droit du travail est une exigence qui doit être portée par tous. Les inspecteurs et les contrôleurs ont la lourde responsabilité de le faire respecter. Pour cela ils doivent disposer des moyens nécessaires à leur mission.

La CFDT ne peut admettre que la profession reste exposée à ce point et prendra toute sa part dans la vigilance qui s'impose.n

(déclaration de la Commission exécutive confédérale le 3 septembre 2004)

Paris, le 5 septembre 2004

Courriel : federation@cfdt-finances.fr **Site internet : http://www.cfdt-finances.fr**
Téléphone : 01 56 41 55 41 - Télécopie : 01 56 41 55 59